

Parc de BCMA Aube (10)



Investissez dans la transition énergétique : Participez au développement du Parc éolien de BCMA (10)

La société Nouvergies a souhaité proposer aux citoyen·nes de participer à la construction du projet via la plateforme d'investissement responsable Enerfip. Cette levée de fonds d'un montant de 200.000 € pour le développement d'un parc éolien dans l'Aube ouvrira le mardi 23 janvier 2024 à 9 h 00. Cette initiative vise à permettre aux citoyens locaux de contribuer à la transition énergétique en finançant le développement de dix éoliennes, un pas important vers la réalisation des objectifs nationaux en matière d'énergie renouvelable.

Un projet vertueux et fédérateur ancré dans le territoire.

C'est au cœur du département de l'Aube, sur les communes de Braux, Chalette sur Voire, Magnicourt et Aulnay, que la société Nouvergies développe actuellement un parc éolien, constitué de 10 éoliennes d'une puissance unitaire de 55 MW. Une installation qui produira annuellement 145 GW/h, soit l'équivalent de la consommation énergétique de 30 à 40 000 foyers. Cette production décarbonée d'énergie permettra de préserver l'environnement en évitant le rejet dans l'atmosphère de plus de 35 000 tonnes de CO2 chaque année.

PRODUCTION ANNUELLE ESTIMÉE 145 GWh/an

PUISSANCE DU PARC 55 MW

DIMENSIONS DU PROJET 10 éoliennes

COUVRE LES BESOINS DE 30 à 40 000 foyers.

LOCALISATION DU PROJET



www.enerfip.fr/BCMA





Précurseur dans les énergies renouvelables, entrepreneur et développeur de solutions innovantes, Nouvergies construit, depuis plus de 20 ans, des projets adaptés aux ressources du territoire. Nouvergies est une société familiale française, productrice d'électricité renouvelable (hydroélectricité, éolien, solaire), créée en 1999 par Jean-Claude Bourrelier fondateur des magasins Bricorama. NOUVERGIES entretient une relation de confiance avec ses partenaires. Plus d'information sur : https://nouvergies.com

Investissez dans votre territoire

Les habitants inclus dans les projets locaux d'énergies renouvelables.

Pour ce projet, la société Nouvergies invite les citoyens à prendre part au développement du parc éolien. La société Nouvergies a fait appel à la plateforme Enerfip pour la mise en place d'une levée de fonds de 200 000€, avec une exclusivité locale permettant aux habitants de placer une partie de leur épargne directement dans le parc éolien e BCM. Les habitants possèdent ainsi un réel moyen d'investir, dès $10 \in$, sur le territoire en devenant acteur du dynamisme économique local.

La campagne permettra de financer le développement du projet, avec pour objectif de relever et analyser le potentiel éolien du site de BCMA. L'étude permettra de finaliser l'étude de faisabilité pour la construction du futur projet de parc éolien.

OBJECTIF DE COLLECTE 200 000 €

TITRE FINANCIER
Obligation simple

MINIMUM DE SOUSCRIPTION $10 \in$

MAXIMUM DE SOUSCRIPTION 10 000 €

Quand investir? Comment investir?

À PARTIR DU

23/24 janvier

Aux personnes qui se rendront directement à la permanence animée par Enerfip.

À PARTIR DU

25 janvier

Habitants des communes de Aulnay, Braux, Chalette sur Voire et Magnicourt.

À PARTIR DU

6 février

Habitants de la Communauté de communes des Lacs de Champagne.

À PARTIR DU

15 février

Habitants des départements de l'Aube (10), de Côte-d'Or(21), de l'Yonne (89), de Seine-Et-Marne (77), de la Marne (51) et de Haute-Marne (52).



VIA LE SITE ENERFIP.FR

Par carte bancaire ou par virement



LORS DES RENCONTRES

Par chèque, carte bancaire ou virement

Réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers, l'activité d'Enerfip est encadrée par des règles strictes. Afin de valider votre compte et vous permettre d'investir, vous devez nous fournir obligatoirement les documents suivants :

- » Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité,
- » Le dernier avis d'imposition,
- " Un relevé d'identité bancaire (RIB).

S'informer

Lundi 22 janvier 2024 à 18h30

Apéritif d'information à la salle des fêtes de Chalette-sur-Voire

Mardi 23 janvier 2024 de 9h30 à 12h30

Permanence d'investissement à la Mairie de Chalette-sur-Voire

Mardi 23 janvier 2024 de 14h à 17h

Permanence d'investissement à la Mairie de Braux

Mercredi 24 janvier 2024 de 9h30 à 12h30

Permanence d'investissement à la Mairie de Magnicourt

Mercredi 24 janvier 2024 de 14h à 17h

Permanence d'investissement à la Mairie d'Aulnay



https://fr.enerfip.eu/laforge fr.enerfip.eu

04 119 34 11

Enerfip est une plateforme agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en tant que Prestataire Européen de Services de Financement Participatif sous le № FP-20222. Elle est immatriculée auprès de l'Organisme pour le Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le № 15003274.

Investir présente un risque de perte partielle ou totale en capital et un risque de liquidité. Ce type de placement est une solution de diversification de votre épargne dont la performance prévisionnelle est déterminée et figée pour chaque projet. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Votre capital étant bloqué selon la période d'investissement de chaque projet, investissez seulement l'épargne dont vous n'avez pas besoin immédiatement.

Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.